

accepté une pension à un taux réduit, recevrait une augmentation de sa pension proportionnelle à l'augmentation générale.

Nous allons nous exposer à bien des anomalies. Nous allons donner lieu à des situations qui paraissent gravement injustes si nous établissons la pension de ces gens à ce chiffre-là, si nous augmentons la pension des autres et faisons en sorte que ceux qui ont choisi ce chiffre inférieur de pension le conservent pour le reste de leurs jours. Nous savons qu'il ne faut que quelques années, cinq ou dix ans parfois, pour que la situation économique, les salaires, les prix et le niveau de vie accusent des changements tels qu'il faut recourir à des redressements. J'exhorte, par conséquent, la Chambre à l'inclure dans le bill: que la réduction de la pension de sécurité de la vieillesse ne se borne pas à une somme correspondante en dollars ou équivalente à 40 cents par mois, comme il est dit au Livre blanc, mais qu'elle se fonde sur un pourcentage de façon à ce que ceux qui choisissent une pension peu élevée reçoivent le même pourcentage, au cas où la pension de sécurité de la vieillesse serait augmentée plus tard.

Je voudrais maintenant parler des gens qui travaillent à leur propre compte, les cultivateurs et autres. Je suis très heureux de voir que le Livre blanc qui a été déposé sur le Bureau aujourd'hui traite un peu plus de cette question que ne le faisait le Livre blanc qui a été déposé le 18 juillet dernier et consigné au hansard le 19 juillet. Tout ce qu'on disait dans celui-là, c'était que les gens travaillant à leur compte pourraient prendre part au programme s'ils le voulaient. On ne donnait cependant aucun détail à ce sujet. Le Livre blanc que nous avons reçu aujourd'hui signale que les travailleurs autonomes pourront faire partie du régime à titre volontaire, et fournit quelques précisions. Il signale par exemple non seulement que le travailleur autonome devra verser deux pour cent de son salaire, soit la cotisation de l'employé et celle de l'employeur, mais il indique en outre que les travailleurs autonomes qui voudront bénéficier du régime verront leur taux de cotisation protégé, en quelque sorte, pendant quelques années; c'est là une chose excellente, monsieur le président.

Nous croyons, cependant, que le gouvernement devrait prendre de nouvelles dispositions visant à un régime universel. Ici, il faut profiter des ressources de la sémantique, car on hésite à employer le mot «obligatoire». J'ai remarqué avec intérêt que dans le mémoire qu'elle a présenté au gouvernement, il y a quelque temps, la Fédération cana-

diennne des agriculteurs n'a pas hésité à utiliser le mot «obligatoire». Elle a bel et bien exprimé l'avis que le régime devrait être obligatoire. Cependant, employons, pour notre part, un mot moins désagréable et disons que le régime devrait être universel.

On devrait employer tous les encouragements possibles. On devrait distribuer tous les renseignements possibles selon les meilleures méthodes employées en relations publiques. Il faut que le grand public sache en quoi consiste ce programme, que les agriculteurs, ceux qui travaillent à leur propre compte et tous les autres travailleurs sachent qu'ils peuvent participer à ce régime, de même que les employés dont les cotisations peuvent être retenues à la source par leurs employeurs. Nous estimons, monsieur le président, que c'est un aspect extrêmement important du régime. Je le répète, nous constatons une légère amélioration dans le Livre blanc d'aujourd'hui par rapport à celui de juillet dernier à l'égard de cette question. Toutefois, nous pensons qu'il y a lieu de l'améliorer encore de beaucoup.

J'aimerais dire un mot sur la manière dont sera constituée la caisse de cette organisme. C'est, bien entendu, la source d'un grand nombre de conjectures. Les gens peuvent prendre parti pour la création d'une caisse ou pour un régime de financement autonome. Je signale que cette question fait l'objet de maints tours de passe-passe exercés à l'endroit du grand public et, en définitive, tout régime de pension doit faire ses frais. J'estime que la caisse qui se rapporte à ce régime est une caisse d'expansion en plus d'être une caisse de retraite. Eh bien, si nous le voulons ainsi, disons-le carrément. Nous ne pensons pas que ce soit un régime qui remplace avantageusement la Société canadienne de développement. C'est là, nous semble-t-il, taxer les gens et, du même coup, leur demander de contribuer à leur pension afin de constituer des fonds d'expansion, alors qu'il serait plus honnête de constituer de tels fonds en s'y prenant comme c'était prévu pour la Société canadienne de développement, dont on nous a parlé l'an dernier, mais dont le ministre des Finances n'a même pas soufflé mot dans son discours du budget hier soir.

Il est heureux, quant à nous, que le gouvernement fédéral et les provinces paraissent avoir trouvé là un meilleur terrain d'entente. A ce propos, il ne faudrait pas trop leurrer les gens. Somme toute, dans la mesure où nous constituons de tels fonds, nous taxons les gens à des fins autres que celles de les faire contribuer à leur pension.

Une voix: Et cela comprend beaucoup de gens.